

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 21 JUIN 2021

DATE DE LA CONVOCATION	15 JUIN 2021
DATE D'AFFICHAGE	15 JUIN 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	11
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	4
- AYANT DONNÉ POUVOIR	3
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le **Lundi 21 Juin 2021 à Dix Huit Heures**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Salle Chastan, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) : M. ALARIO Patrick, Mme BRIAND Christine, M. COLLOMBON Eric, M. GUEYDON Marc, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, Mme ORSINI GILLIARD Margaux, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (4) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3)** :

- o Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. Guy MAUREL,
- o M. CALLUT Stéphane ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Christine,
- o Mme COSTA Maud ayant donné pouvoir à M. MARTIN Bruno,

- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (1)** :

- o Mme DISDIER Cécile

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUEYDON Marc désigné secrétaire de séance **conformément à l'article L2121-15 du CGCT**.

Quorum au cours de la séance ¹	Présents	Nombre de votants
<u>Délibérations N° 2021-076 à N° 2021-076</u>	11	14

¹ Article 10 de la loi n° 2021-290 du 23 mars 2021 : Tiers des membres en exercice du conseil municipal (ou nouvelle convocation sans condition de quorum)

N°2021-076 Construction du télésiège de la Mayt - Chabrières 2 modification de l'objet - investissements

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité

- **Approuve** la réalisation de la phase 4 du PPI ;
- **Autorise** le transfert des fonds affectés à la phase 3, au budget affecté à la phase 4, à savoir la construction du projet du télésiège MAYT-CHABRIERES 2.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires au financement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h30.

Le Maire,
Dominique LAUDRÉ

